



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE  
DM2023-90001

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière adjointe par intérim de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **6 février 2023**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2023-90001**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du lot 6 102 259, situé au 300, boulevard Jacques-Cartier, dans les zones H-2 et C-105, vise l'aménagement d'une aire de stationnement dérogatoire. L'article 12.2 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit les dispositions suivantes :

- Toute aire de stationnement doit être localisée sur le même terrain que l'usage desservi;
- L'aire de stationnement doit respecter une distance minimale de 2 m des lignes avant, latérale et arrière;
- L'aire de stationnement ne peut pas être située dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal.

Les éléments dérogatoires de l'aire de stationnement projetée sont donc :

- L'aire de stationnement qui sera située sur un autre terrain que l'usage desservie par cette aire de stationnement;
- L'aire de stationnement qui sera située à moins de 2m des lignes de lot. Dans le cas présent, l'aire de stationnement sera située à une distance nulle (0m) des lignes de lot;
- L'aire de stationnement serait située dans la partie de la cour avant qui est en front du mur avant du futur bâtiment principal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 6 février 2023 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 17<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2023**

Greffière adjointe par intérim,  
Mélanie Poirier